

# LE JOURNAL DE LA CONSTRUCTION

Journal trimestriel de la Centrale Générale • FG TB • Mars 2015 • 1<sup>er</sup> trimestre • Bureau de dépôt Antwerpen X • P509359

## QUE DÉFEND VOTRE SYNDICAT ?

- de meilleurs emplois
- des salaires décents
- des conditions de travail correctes

## QUE COMBAT VOTRE SYNDICAT ?

- le démantèlement de nos droits
- les emplois mal rémunérés

België - Belgique  
PP.-PB.  
2030 ANTWERPEN X  
1/3179



**FGTB**

**Construction**

*Ensemble, on est plus forts*

Editeur responsable: Centrale Générale-FGTB,  
Paul Lootens, rue Haute 26-28, 1000 Bruxelles





## **NOUS VOULONS DE MEILLEURS EMPLOIS**

- ✓ **La construction doit être un secteur attrayant qui offre un futur aux jeunes et allège la pénibilité du travail pour les ouvriers plus âgés.**
  - **Voilà pourquoi nous voulons des emplois sains et sans risques.**
  - **Voilà pourquoi nous voulons que les ouvriers de la construction puissent arrêter de travailler à temps.**
- ✓ **Les ouvriers du secteur doivent bien gagner leur vie.**
  - **Voilà pourquoi nous voulons avoir la liberté de négocier de meilleurs salaires.**
  - **Voilà pourquoi nous défendons bec et ongles l'indexation des salaires.**
- ✓ **Les ouvriers de la construction doivent être dûment protégés en cas de coup dur.**
  - **Voilà pourquoi nous revendiquons un régime de licenciement plus juste.**
  - **Voilà pourquoi nous luttons pour des indemnités correctes en cas d'intempéries ou de chômage économique.**

## **LA FGTB-CONSTRUCTION MONTE SUR LES BARRICADES**

**Rejoignez votre syndicat ! Vous pouvez compter sur votre délégué FGTB. En 2016, de vous. Pour soutenir les délégués FGTB. Ou pour que vous deveniez vous-même**





## ... ET DONC NOUS PASSONS A L'ACTION

- ✓ **Contre le démantèlement complet de nos prépensions.**  
Car c'est ce qui se passe lorsque le gouvernement de droite exige des ouvriers de la construction prépensionnés qu'ils cherchent activement du travail jusqu'à 65 ans.
- ✓ **Contre la destruction de notre pouvoir d'achat.**  
Car c'est ce qui se passe lorsque le gouvernement de droite nous vole une indexation de 2%.
- ✓ **Contre l'interdiction de négocier de meilleurs salaires.**  
Car c'est là où nous en sommes à présent que le gouvernement de droite bloque également les salaires.
- ✓ **Contre les délais de préavis honteux dans la construction.**  
Car les ouvriers de la construction sont discriminés à cause de délais de préavis beaucoup moins favorables.
- ✓ **Contre la réduction de l'indemnité en cas de chômage temporaire.**  
Car le gouvernement de droite s'attribue 7% de cette indemnité.

## POUR AMELIORER VOTRE SITUATION ET EVITER LE PIRE

des élections sociales seront organisées dans la construction. Nous avons besoin d'un représentant délégué. Pensez-y : ensemble, avec la FGTB-Construction, on est plus forts.

Plus d'infos sur vos droits, salaires, les mesures gouvernementales sur [www.accg.be](http://www.accg.be)







## DUMPING SOCIAL : PLAN D'ACTION ET TABLE RONDE

Nous connaissons tous l'énorme problème du dumping social. De plus en plus de travailleurs détachés et d'indépendants étrangers sont actifs dans le secteur belge de la construction.

Il faut faire quelque chose; pour nous, l'heure est grave.

15.000 emplois ont été perdus dans la construction depuis 2007, tandis que le nombre d'ouvriers détachés et étrangers dans le bâtiment est passé de 22.000 en 2007 à près de 91.000 l'année dernière. Très souvent, ces ouvriers gagnent un salaire inférieur puisque les cotisations à la sécurité sociale sont beaucoup plus basses dans bon nombre de pays.

La fraude sociale constitue cependant le principal problème. Les salaires et les conditions de travail belges ne sont pas respectés. La réglementation est trop imparfaite et il n'y a pas assez de moyens de contrôle pour pouvoir y remédier. Chez nous, certains ouvriers étrangers gagnent à peine 6 euros l'heure, aussi bien en semaine que le week-end. Soit la moitié de ce que gagne un ouvrier du bâtiment belge.

Fin 2014, les employeurs et les syndicats ont présenté un plan d'action pour lutter contre le dumping social. En février, le Secrétaire d'Etat à la lutte contre la fraude sociale a organisé une table ronde afin de trouver des solutions avec les interlocuteurs sociaux. Quelles lois doivent être modifiées ? Comment améliorer les mécanismes d'inspection ? Quid des sanctions contre les entreprises qui commettent une fraude ?

Comment réunir les données de l'ONEm, de l'ONSS, de Limosa et de l'enregistrement des présences ?

Les activités de cette table ronde doivent être achevées pour mi-juillet et doivent alors aboutir à une série de mesures en vue d'enrayer la fraude sociale. Nous en reparlerons dans une prochaine édition du Journal construction.

## SALAIRES À PARTIR DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2015

Il n'y aura pas d'augmentation salariale au 1<sup>er</sup> avril 2015. Et puisque le gouvernement nous vole 2% d'indexation, il n'y aura pas non plus d'adaptation salariale au cours des trimestres à venir.

## ACHETER, CONSTRUIRE OU RÉNOVER ?

Si vous achetez, construisez ou rénovez un logement, vous avez droit à une intervention au niveau de votre prêt hypothécaire.

- 383 euros par an au maximum.
- Uniquement pour votre résidence principale.
- Vous disposez de 5 cartes d'ayant droit au cours des 10 dernières années ou de 7 cartes au cours des 15 dernières années.
- Accès plus souple pour les jeunes.
- Les demandes peuvent être introduites pour les 3 dernières années écoulées.

Pour plus d'infos, adressez-vous à votre délégué ou à votre section syndicale.

## TIMBRES INTEMPÉRIES

Vous avez droit aux timbres intempéries si le numéro d'ONSS de votre employeur commence par 024 ou 054. (p.ex. gros œuvre, construction de routes, toiture, ...).

Votre carte vous sera envoyée par poste.

Paiement à partir du 27 avril 2015.

Vous recevez 2% de votre salaire brut (100%) en 2014.

## JOURS FÉRIÉS au 2<sup>e</sup> trimestre 2015

lundi 6 avril  
vendredi 1<sup>er</sup> mai  
jeudi 14 mai  
lundi 25 mai

## JOURS DE REPOS au 2<sup>e</sup> trimestre 2015

mardi 7 avril  
mercredi 8 avril  
vendredi 15 mai



plus d'info: [www.accg.be](http://www.accg.be)